

Procès-verbal Séance du 26 septembre 2022

Présents : Membres délégués du syndicat :

Commune de La Chapelle Moulière

David BRIAND (arrivé en cours)

Arnaud MONVOISIN

Samuel MOREAU

Commune de Lavoux

Maguy LUMINEAU

Jérôme CAMUS

Mireille MASPEYROT

Catherine OSSET

Commune de Liniers

Bénédicte BOURDEREAU

Pascal FAIDEAU

Lucie MINOT

Philippe PLAT

Absent excusé : Kevin GOMEZ

- Représentants les enseignants : Mme Marion BRUNE
- Représentants des parents : Karin RABEFARIHY, Gésabelle DUPONT

Secrétaire du SIVOS : Karine BARBOSA

Nombre de délégués présents : 10, puis 11 (quorum atteint)

Votants : 10, puis 11

La séance est ouverte à 18h30

1. **Désignation du secrétaire de séance** : Samuel MOREAU est désigné comme secrétaire

2. **Délibérations** :

22. Organisation du temps de travail avec protocole

Afin d'harmoniser de manière nationale le temps de travail des agents public de la fonction publique territoriale, il nous est demandé d'acter par un vote que le temps de travail des agents du Sivos est fixé à 1607 heures annuelles. Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

23. Réalisation des heures supplémentaires et complémentaires

Dans la même logique que la délibération précédente, il nous est demandé d'acter par un vote que :

- Le nombre d'heures complémentaires pour les agents du SIVOS est fixé à :
pas plus de 35h/semaine
- Le nombre d'heures complémentaires pour les agents du SIVOS est fixé à :
pas plus de 25h/mois
Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

24. Avenant au contrat de prévoyance de la MNT maintien de salaire

2 agents du SIVOS ont souscrit un contrat de prévoyance à la MNT. Celle-ci augmente le taux de cotisation de l'option maintien de salaire à 2,35%.

Il est demandé au SIVOS de voter pour accepter cette augmentation du taux de cotisation.

Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

25. Choix du devis des chaises – Cantine de Liniers

La commune de Liniers a pris en charge un certain nombre de travaux nécessaires dans le réfectoire de la maternelle (peinture, insonorisation). Il a été prévu au budget que le coût des chaises soit pris en

charge par le SIVOS (en remplacement des bancs - les tables sont conservées). Il faut prévoir l'achat de 68 chaises taille 2 (31cm).

3 entreprises et 2 devis sont présentés :

1. Direct collectivité : 39€ HT/chaise.
Devis après remise commerciale pour 68 chaises : 2572€ HT
2. FPC : 31,49€ HT/chaise.
Devis après remise commerciale pour 68 chaises : 1805,54€ HT
3. Wesco : 61€ HT/chaise. Il n'y a pas eu de demande de devis.

Le conseil syndical à l'unanimité (Pour : 10 / Abstention : 0 / Contre : 0) autorise le président à signer le devis de l'entreprise FPC (Moselle).

Choix des couleurs : Les pieds seront tous de la même couleur, gris, les assises seront des 4 couleurs proposées par l'entreprise (jaune, bleue, rouge, verte).

26. Renouvellement du contrat de la diététicienne

Afin de travailler sur les menus de la cantine, depuis l'an dernier le Sivos a mis en place une commission cantine et a fait appel aux conseils d'une diététicienne. Ceux-ci ont été précieux l'année dernière notamment dans les relations avec les agents. Contrairement à l'année passée, il n'y a plus à former d'agents. Sa prestation pour l'année à venir est donc la suivante :

- Validation des menus proposés par les cuisiniers.
- Présence lors des 3 réunions annuelle de la commission cantine.
- L'envoi de 2 ou 3 lettres info sur un thème *alimentation de l'enfant*.

Il est prévu 3 interventions (présence aux 3 commissions cantine). Son tarif est de 200€ /intervention soit 600€ pour l'année. Pour : 11/ Abstention : 0 / Contre : 0

Par ailleurs, Mme Boudereau indique que le Sivos est inscrit sur la plateforme numérique agrilocale. Le principe de cette plateforme est que les clients déposent leur besoins alimentaires (commande) et des agriculteurs locaux font des propositions. Libre ensuite de conclure la commande. Les tarifs y sont sensiblement plus élevés que ceux que l'on a l'habitude mais peut-être qu'exceptionnellement quelques commandes pourraient être passées par ce biais. Pour cela le conseil demande à avoir une synthèse des coûts alimentaires 2022 avec un prix unitaire pour voir dans quelle mesure cette proposition est envisageable.

En revanche, la participation au Challenge de la semaine agrilocale (1 produit agrilocal par jour) ne peut pas être envisagée cette année vu les délais.

27. Modification de la délibération 21/2022 : DM n°2 achat du photocopieur de l'école de La Chapelle Moulière

Lors d'un précédent conseil, nous avons voté le transfert de 1500€ de la ligne maintenance vers la ligne matériel informatique. Or le 1^{er} est en fonctionnement alors que le 2nd est en investissement.

Il faut donc une décision budgétaire rectificative pour régulariser la situation.

Proposition de changement d'article 2313 (construction) vers l'article 21831 (matériel informatique scolaire) pour 400€. Pour : 11 / Abstention : 0 / Contre : 0

3. Questions diverses :

- Information : Le conseil de gestion a délégué les lignes directrices de gestion (le choix des critères à privilégier dans l'évolution de carrière des agents) aux communes et syndicats. Il va falloir leur communiquer nos choix pour le Sivos. (A faire prochainement, la demande initiale date de janvier 2021).

- Tarif cantine : L'étude de tarifs différents en fonction du coefficient familial (CF) va reprendre en espérant plus de réponses des parents.
En parallèle une étude de l'augmentation des coûts de cantine va être faite (avec les données chiffrées des dépenses entre janvier et juin 2022) pour que l'on décide d'une éventuelle augmentation du prix à partir de janvier 2023.
M. le président nous fera parvenir une proposition pour chacun de ces projets (proposition de plusieurs tarifs en fonction du CF + augmentation éventuelle du tarif de cantine) lors d'une prochaine réunion fixée le lundi 14 novembre.

Questions des parents :

1. Quand mon enfant visitera le collège de VV, je devrais payer son repas au collège. Paierais-je également la cantine à l'école ? **R.** Non, évidemment.
2. Problème de ponctualité du bus depuis la rentrée, jusqu'à 25 mn de retard.
R. (ligne gérée par Vitalis). Il y a déjà eu des retours de notre part auprès de Vitalis et une légère amélioration s'est faite sentir cette semaine mais ce n'est pas suffisant. Mme Lumineau a le nom d'un contact à Vitalis qu'elle transmettra à M. le président pour qu'il relance de nouveau Vitalis sur ce problème de ponctualité.
3. Une maman est étonnée que le port du casque ne soit pas obligatoire avec l'utilisation des trottinettes dans la cour de l'école à LCM. Elle affirme que c'est le cas dans d'autres écoles. **R.** La directrice lui a déjà répondu que les trottinettes n'étant pas considérées comme des cycles, il n'y a pas ce genre d'obligation. M. le président ajoute que la gestion des casques, nettoyage, problème en cas de poux...serait un véritable casse-tête et que le temps d'équipement restreindrait considérablement le temps disponible au jeu. Cela dit, il invite la maman à lui faire connaître les écoles qui pratiquent le port du casque pour éventuellement tirer parti de leur expérience.
4. Grève du jeudi 29 septembre. 2 classes sur 4 fermées à LCM. Les activités périscolaires auront-elles lieux ? **R.** Oui, le motif de grève n'est pas valable pour ne pas payer les intervenants, autant donc maintenir les activités.
Par ailleurs, il y aura une garderie pour les élèves des classes fermées. Les parents sont invités autant que possible à garder leurs enfants à la maison.

Séance levée à 20h30

Samuel MOREAU,
Représentant de La Chapelle-Moulière

Pascal FAIDEAU,
Président du SIVOS